MAIRIE DE CHAMPROND-EN-PERCHET

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2023

Réunion du Conseil Municipal du 7 décembre 2023 à vingt heures trente minutes à la salle communale sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHEVÉE, Maire.

Date de convocation : 29 novembre 2023. Nombre de conseillers en exercice : 11

Membres présents (10): CHEVÉE Jean-Claude, BURON Ludovic, GAIENIER Sandrine, BOUILLY Delphine, LELONG Laurent, COUDRAY David, ABELARD Morgane, DURAND Christelle, TARENNE Michel, LEVEAU Gaëlle, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s): DORDOIGNE William.

Mme LEVEAU Gaëlle a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de la réunion du 5/10/2023.
- Subvention au budget annexe de l'eau potable.
- Modifications budgétaires au BP 2023.
- Approbation du rapport d'activités 2022 du SIACOTEP.
- Partenariat avec AXA pour mise en place d'une complémentaire santé communale.
- Contrat d'assurance statutaire Habilitation du CDG 28.
- Voie cyclable : renouvellement de la demande de Déclaration d'Utilité Publique auprès du Préfet.
- Demande de subvention DETR / DSIL pour rénovation du lavoir.
- Demande de subvention DETR / DSIL pour rénovation de l'éclairage publique.
- Distribution des colis et bons d'achats Noël 2023.
- Informations diverses.

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 05/10/2023

Le procès verbal de la réunion du 05/10/2023, transmis aux membres du Conseil Municipal le 09/10/2023, ne fait l'objet d'aucune observation et est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. <u>Subvention au budget annexe de l'eau potable</u>

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote, au titre de l'exercice 2023, une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe de l'eau d'un montant de 4 650 €uros.

3. Modifications budgétaires au BP 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les modifications budgétaires à apporter au BP 2023 du budget principal qui comportent l'inscription de crédits complémentaires en recettes et en dépenses en section de fonctionnement.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les décisions modificatives suivantes applicables au BP 2023 du budget principal :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
	de crédits	de crédits	de crédits	de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6573641 Subvention de fonctionnement BA		1 500 €		
TOTAL D 65 Autres charges de gestion courante		1 500 €		
D-7391118 Restitution sur contributions directes		2 800 €		
TOTAL D 014 Atténuation des produits		2 800 €		
R-732221 Fonds péréquation ressourc commun et interc				4 300 €
TOTAL R 73 Impôts et taxes				4 300 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		4 300 €		4 300 €
TOTAL GENERAL	+ 4 300 €		+ 4 300 €	

4. Approbation du rapport d'activités 2022 du SIACOTEP

Vu l'article L.5211-39 du CGCT qui stipule que la Commune doit prendre connaissance du rapport annuel retraçant l'activité du Syndicat SIACOTEP, auquel la Commune adhère.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel des actions mises en œuvre par le SIACOTEP pour l'année 2022.

A la suite de cette présentation, un débat s'en est suivi qui n'a fait l'objet d'aucun commentaire.

L'assemblée délibérante prend acte de cette présentation.

Le rapport est mis à disposition du public à la Mairie.

5. <u>Partenariat avec AXA pour mise en place d'une complémentaire santé communale</u>

La commune a reçu une proposition de santé communale de la part de la société AXA. L'idée est de mutualiser l'accès des habitants à une complémentaire santé accessible à tous à moindre coût.

AXA propose un contrat à tarifs négociés, d'environ 25 % inférieurs aux contrats individuels des mutuelles classiques, une adhésion non soumise à un questionnaire de santé, sans limite d'âge et personnalisable, et plusieurs formules au choix correspondant à des niveaux de prestations différents.

AXA se propose d'organiser une réunion publique pour toutes les personnes intéressées par cette démarche. Pour ce faire, une note d'information sera distribuée aux habitants de la Commune

La participation de la commune à cette démarche consiste uniquement en l'information des administrés et la mise à disposition de la salle communale. Les actions de la commune cessent une fois la réunion d'information tenue.

Sur ces bases, le Conseil Municipal, après en voir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec AXA dans les conditions résumées ci-dessus.

6. <u>Contrat d'assurance statutaire – Habilitation du Centre de Gestion de la FPT d'Eure-et-Loir</u>

Une procédure de mise en concurrence est organisée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir pour souscrire un nouveau contrat d'assurance statutaire, en mutualisant les risques, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mandater le CDG 28 pour négocier un tel contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé tout en se réservant la faculté d'y adhérer.

Vote favorable à l'unanimité.

7. <u>Voie cyclable: renouvellement de la demande de Déclaration d'Utilité Publique auprès du Préfet</u>

Par délibération du 06/04/2023, le Conseil Municipal a approuvé le recours à une procédure de déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation des parcelles nécessaires à la construction d'une piste cyclable reliant Champrond-en-Perchet à Nogent-le-Rotrou, via la RD 922.

Préalablement à l'organisation de l'enquête publique, Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir a sollicité un complément d'informations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, renouvelle sa décision du 06/04/2023, à savoir :

- Approuve le recours à une procédure d'utilité publique (DUP) pour l'acquisition de ces portions de parcelles (3 000 m² sur une surface totale de 9 hectares) pour la réalisation du projet,
- Approuve le dossier d'enquête publique préalable à la DUP,
- Approuve le dossier d'enquête parcellaire,
- Sollicite auprès de Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de construction d'une piste cyclable sécurisée entre Champrond-en-Perchet et Nogent-le-Rotrou en bordure de la RD 922, et de l'arrêté de cessibilité en vue de l'opération,
- Demande à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir l'ouverture d'une enquête conjointe parcellaire, préalable à l'arrêté de cessibilité de l'unité foncière nécessaire à l'opération,
- Dit que le bénéficiaire de la DUP et de l'arrêté de cessibilité sera la commune de Champrond-en-Perchet,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette procédure.

8. Demande de subvention DETR / DSIL pour rénovation du lavoir

Si le budget 2024 le permet, Monsieur le Maire propose la rénovation de l'ancien lavoir rue de Chartres.

Dans cette perspective, le Conseil Municipal sollicite de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Une subvention sera également sollicitée auprès du Conseil Départemental au titre de la sauvegarde du petit patrimoine.

Vote favorable à l'unanimité.

9. <u>Demande de subvention DETR / DSIL pour rénovation de l'éclairage public</u>

Pour permettre de poursuivre la rénovation de l'éclairage public en remplaçant les installations énergivores existantes par des installations équipées de lampes à basse consommation de type LED, Monsieur le Maire propose le remplacement des installations rue de la Forêt, allée de la Pommeraie, rue des Eglantines, rue des Glycines, rue des Bleuets et la sente du Lavoir, représentant 22 points lumineux.

Le coût financier de ces travaux appelés à être réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'ÉNERGIE Eure-et-Loir est estimé à 13 420 €, dont 40 % pris en charge par ENERGIE Eure-et-Loir.

Sur ces bases, le Conseil Municipal sollicite de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Vote favorable à l'unanimité.

10. <u>Distribution des</u> colis et bons d'achats Noël 2023

La remise des colis de Noël aux aînés de la commune se fera le samedi 16 décembre 2023. Les bénéficiaires sont invités à se rendre à la salle communale où une permanence sera tenue par les membres du Conseil Municipal de 10h00 à 16h00.

Les personnes qui ne pourraient se déplacer ce jour, sont invitées à prendre rendez-vous à la Mairie pour un retrait du colis en Mairie ou exceptionnellement pour une livraison à domicile. Chaque bénéficiaire sera informé individuellement.

La remise d'un bon d'achat au personnel communal à l'occasion de Noël se fera le mardi 19 décembre 2023 à partir de 18h30 au restaurant scolaire.

11.Informations diverses

- Monsieur VITAL Sébastien, après expertise réalisée par un médecin spécialiste agréé par l'administration, est déclaré inapte définitivement à toutes les fonctions de son poste d'agent technique. Son dossier sera examiné dans la séance du conseil médical du 12/12/2023.
- Mme BLIN Charlotte a sollicité une mise en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 8 janvier 2024. Considérant que rien ne s'oppose à ce qu'il lui soit donné satisfaction, une mise en disponibilité de 12 mois renouvelable lui est accordée.
- Les travaux de la centrale photovoltaïque zone de l'Aunay à Nogent-le-Rotrou ont débuté. Environ 12900 panneaux seront installés, permettant une puissance de production électrique estimée à 8,35 GWh/an, soit environ la consommation de 1780 foyers.
- L'établissement Guillery Motoculture a fait une proposition de tonte automatisée du terrain de football par la mise à disposition de robots moyennant une location : la solution est jugée trop onéreuse.
- Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Perche Eure-et-Loir, ayant pour vocation d'orienter l'évolution du territoire à long terme et anticiper ainsi ses mutations, a été approuvé en conseil syndical du PETR (Pôle Territorial du Perche 28) ce mercredi 6 décembre 2023.
- Par arrêté du 04/12/2023, la France a été placée en niveau de risque élevé vis-à-vis de l'Influenza Aviaire. Dans ce contexte, tous les détenteurs de volailles (basse-cour et autres) doivent se déclarer en mairie à l'aide d'un formulaire disponible en Mairie ou accessible par Internet sur le site https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/ rubrique « particulier ».
- Monsieur le Maire et ses Adjoints font un compte-rendu des différentes réunions auxquelles ils ont assisté :
 - L'assemblée générale des Lousticks s'est tenue le 20/11/2023. Le bureau de cette association de parents d'élèves sera entièrement renouvelé par de nouveaux volontaires, l'actuelle Présidente et son équipe, activement dévouées depuis plusieurs années, souhaitant se libérer de leurs fonctions.

- L'assemblée générale de la Forme Pour Tous s'est tenue le 16/11/2023. Une vingtaine de membres est inscrite aux cours de gymnastique donnés chaque mardi soir. Seule ombre au tableau, la difficulté de trouver un professeur.
- 44 personnes ont assisté à la réunion relative à la gestion des déchets et l'évolution des collectes, organisée par le SICTOM le 19 octobre dernier.
- Les pancartes d'agglomération ont été retournées par le réseau FNSEA et Jeunes Agriculteurs du Centre Val de Loir. C'est au Conseil Départemental qu'il appartient de remettre en ordre ces pancartes.
- Les travaux effectués pour le raccordement de l'unité de production de biométhane dans le réseau de distribution de gaz naturel sont terminés, mais la remise en état des terrains n'est pas toujours satisfaisante. C'est à la société ECR, en charge de ces travaux, de réparer les dégâts occasionnés.
- L'information communiquée par l'intermédiaire de l'application Intramuros est confirmée : les bacs de tri de couleur jaune seront livrés sur la commune fin décembre.
- Le Conseil Municipal refuse une demande subvention de l'Institution Delfeuille-Saint-Joseph pour l'organisation d'un voyage scolaire dont un jeune de la commune figure parmi les participants.
- Les élections Européennes se dérouleront le dimanche 9 juin 2024 : le Conseil Municipal est invité à retenir cette date pour la tenue du bureau de vote.

Il n'y a pas d'autres questions, Monsieur le Maire lève la séance.

Procès verbal approuvé en séance du Conseil Municipal du

Le Maire, Jean-Claude CHEVÉE, La Secrétaire, Gaëlle LEVEAU

5